

COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

---ooOoo---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la convocation :**

Le 14 juin 2024

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :**

27

**Étaient présents :**

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, CHACON Angèle, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, NETTI Vincent, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

**Procurations :**

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
Mme GUILLOUET GELYS	à	Mme SERRE
M. RASTOLL	à	M. ASTIE
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme ALBAREDE
M. MARIA	à	M. MARTY
M. CATALAN	à	M. BLIN
M. FERNANDEZ	à	Mme CHACON
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
M. BLAY	à	Mme MARTELL

**TRAME UNIQUE**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur José BELTRA est nommé Secrétaire de séance.

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b> <b>Département des</b> <b>Pyrénées-Orientales</b> <b>Commune de PORT- VENDRES</b> <b>Séance du Conseil Municipal</b> <b>20 juin 2024</b> <b>Trame Unique</b>	<b>CLASSEMENT ISSU</b> <b>DE LA</b> <b>NOMENCLATURE</b> <b>« ACTES »</b> <b>7.5</b>	<b>DELIBERATION</b> <b>MUNICIPALE</b> <b>N°44-2024</b>
<b>REQUALIFICATION DES QUAIS – DEMANDE DE SUBVENTION</b> <b>AUPRES DE L’ETAT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE</b> <b>LA PREMIERE TRANCHE</b>		

**Monsieur le Maire,**

**VU** la décision n°145-2023 en date du 10 août 2023 portant sur le plan de financement des travaux de « Requalification des quais de Port-Vendres (Forgas, Joly, République) et la Création d’une place cœur de ville » et sollicitant les subventions auprès de l’Europe, L’Etat et la Région,

**VU** la décision n° 97-2024 en date du 27 mai 2024 portant sur l’actualisation du Plan de financement sur la Tranche 1 et affinant les demandes de subventions auprès de l’Europe, l’Etat et la Région,

**VU** la délibération de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris n°DL2023-0244 du 17 novembre 2023 portant sur l’attribution d’un fonds de concours projet à la Commune de Port-Vendres pour la requalification des quais et la création d’une place pour un montant de 991.815,45 €,

**VU** l’arrêté préfectoral n° PREF/SPCERET/331-003 du 27 novembre 2023 portant attribution d’une subvention de 250.000 euros à la Commune de Port-Vendres pour la rénovation de l’éclairage public des quais de Port-Vendres – Tranche 1,

**VU** la demande spécifique des services de l’Etat dans le cadre du Programme des Interventions Territoriales de l’Etat (PITE) d’actualisation du plan de financement pour la tranche 1 des travaux de requalification des quais par délibération du conseil municipal,

**PROPOSE** d’approuver le plan de financement suivant pour la première tranche des travaux (Quais République et Joly, Place et rond-point) :

Dépenses	Montants HT	Financements	Montants	%
<b>Travaux</b>	<b>3 720 961 €</b>	<b>Europe</b>		
Voirie – réseau pluvial	2 235 824 €	FEDER	115 160 €	2,5%
Réseaux secs	593 185 €			
Mobilier urbain – aire de jeux	320 416 €	<b>Etat</b>		
Espaces verts	66 598 €	PITE	520 972 €	11,4%
Réseaux bornes quais	262 759 €	Fonds Vert Eclairage Public 2023	250 000 €	5,5%
Pergola	242 179 €	Fonds Vert Renaturation	503 400 €	11,0%
<b>Honoraires</b>	<b>330 573 €</b>	<b>Région</b>		
Maîtrise d’oeuvre	183 153 €	Littoral 21	562 472 €	12,3%
Maîtrise d’oeuvre	126 513 €			

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20240620-DCLM44-2024-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Etudes (CT, SPS, étude géotechnique)	20 907 €	<b>Communauté de Communes</b>		
		Fonds de concours	500 000 €	11,0%
<b>Autres</b>	<b>509 103 €</b>			
Imprévus liés aux travaux (aléas)	186 048 €			
Révision de prix	323 055 €	<b>Financement Total</b>	<b>2 452 004 €</b>	<b>53,76%</b>
		<b>Autofinancement (50 % Commune – 50 % département)</b>	<b>2 108 633 €</b>	<b>46,2%</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>4 560 637 €</b>		<b>4 560 637 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

## DECIDE

**D'APPROUVER pour la « Tranche 1 »** le plan de financement du projet de « *Requalification des quais Forgas, Joly et République et de création d'une place cœur de ville* » tel que présenté ci-dessus ainsi que le programme des travaux.

**DE SOLLICITER** une aide financière auprès de :

- **L'Europe** au titre des **Fonds FEDER** d'un montant de 115.160 euros représentant 2.5% du montant global de la tranche 1
- **L'Etat** au titre du **PITE** d'un montant de 520.972 euros représentant 11.40 % du montant global de la tranche 1
- **L'Etat** au titre du **Fonds Vert (Renaturation)** d'un montant de 503.400 euros représentant 11 % du montant global de la tranche 1
- **La Région** au titre du **Plan Littoral 21** d'un montant de 562.472 euros représentant 12.3 % du montant global de la tranche 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Grégory MARTY



Le Secrétaire de séance  
José BELTRA

Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 27 juin 2024  
et publication ou notification du : 27 juin 2024  
Affichée du : 27 juin 2024 au : 27 août 2024  
Publication sur le site internet de la ville le : 27 juin 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture  
066-216601484-20240620-DCM44-2024-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024